

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2019

237x19

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE LES HOIRS DE Mme Liberté CANAVESE née MONACO REPRÉSENTÉS PAR Mr Claude CANAVESE

Monsieur Claude CANAVESE, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) les Sauges Bt. C6, avait acquis **au nom des Hoirs de Madame Liberté CANAVESE née MONACO**, à la date du 30 Août 2019 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 3 N°18 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 24 Octobre 2019, **Monsieur Claude CANAVESE**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration.

Compte tenu de la date d'achat de la concession trentenaire, Monsieur Claude CANAVESE sera remboursé du montant intégral soit la somme de 500 Euros au titre de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Claude CANAVESE**
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 Novembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA